

22 mars 2019

N° 2019-67



Indice du coût de la construction (ICC) - quatrième trimestre 2018

Au quatrième trimestre 2018, l'ICC augmente de 2,2 % sur un an

Avertissement

Publication modifiée le 21 juin 2019 : l'indice est inchangé à 1 703, sur un an l'évolution au quatrième trimestre 2018 s'établit à +2,16 % et non pas à +2,19 %.

Selon la loi 2014-626 du 18 juin 2014 (article 9) qui modifie l'article L145-34 du Code de commerce, deux indices peuvent être utilisés pour la révision des baux commerciaux :

- l'indice des loyers commerciaux pour les activités commerciales et artisanales ;
- l'indice des loyers des activités tertiaires pour les activités autres que commerciales et artisanales.

L'ICC ne fait plus partie des indices proposés pour l'indexation des baux commerciaux.

L'indice du coût de la construction (ICC) s'établit à 1 703 au quatrième trimestre 2018, après 1 733 au troisième trimestre 2018. Sur un an, l'ICC augmente de 2,2 % (après +3,8 % au trimestre précédent).

Indice du coût de la construction

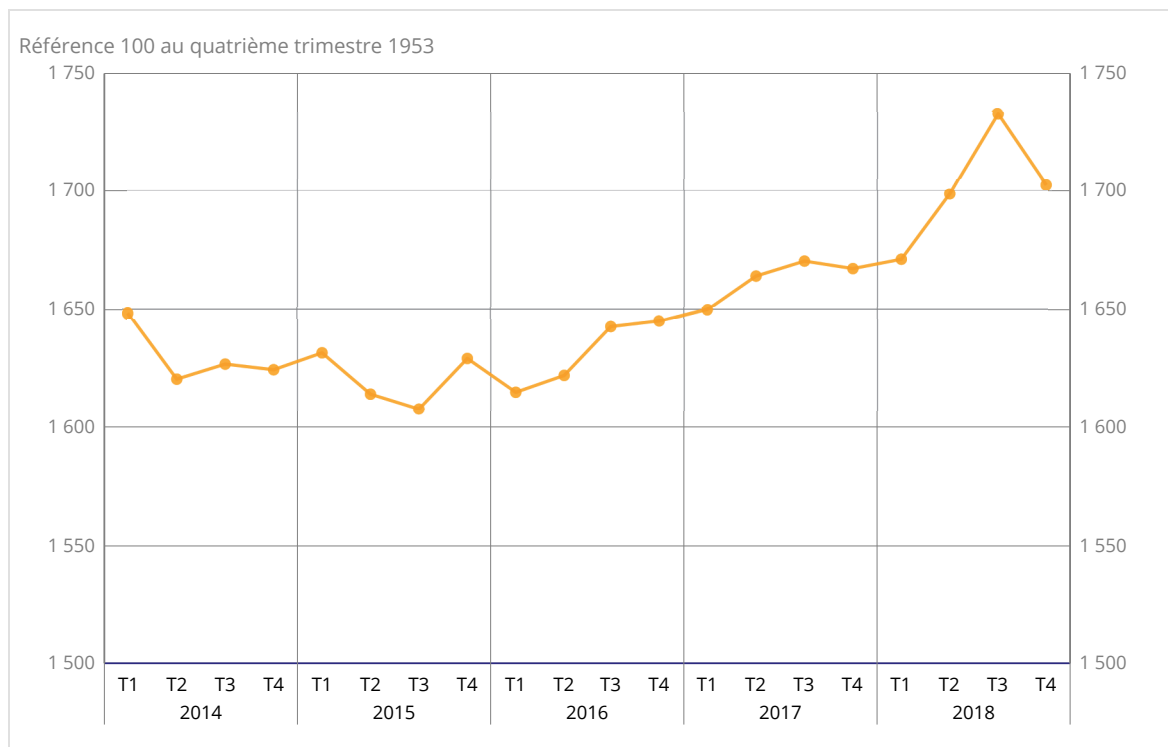
Référence 100 au 4e trimestre 1953

Date	ICC	Glissement annuel en % (T/T-4)
2014 T1	1648	0,12
2014 T2	1621	-0,98
2014 T3	1627	0,93
2014 T4	1625	0,62
2015 T1	1632	-0,97
2015 T2	1614	-0,43
2015 T3	1608	-1,17
2015 T4	1629	0,25
2016 T1	1615	-1,04
2016 T2	1622	0,50
2016 T3	1643	2,18
2016 T4	1645	0,98
2017 T1	1650	2,17
2017 T2	1664	2,59
2017 T3	1670	1,64
2017 T4	1667	1,34
2018 T1	1671	1,27
2018 T2	1699	2,10
2018 T3	1733	3,77
2018 T4	1703	2,16

Rappel : la série historique depuis 1953 est disponible sur le site internet de l'Insee

Source : Insee

Indice du coût de la construction



Source : Insee.

Pour en savoir plus

Définition

L'indice du coût de la construction (ICC) est un indice trimestriel, de référence 100 au quatrième trimestre 1953, date de sa création. L'ICC mesure l'évolution du prix de production dans la construction des bâtiments neufs à usage principal d'habitation non communautaire en France métropolitaine. Il est calculé par l'Insee en collaboration avec le ministère de la Transition écologique et solidaire. Il paraît et est publié au Journal officiel vers la fin du troisième mois suivant le trimestre sous revue.

Bien que consacrée par l'usage, la dénomination « indice du coût de la construction » est impropre puisque c'est un indice de prix de production, fondé sur l'observation des marchés de construction conclus entre les maîtres d'ouvrage et les entreprises assurant les travaux de bâtiment, à l'exclusion des autres composantes qui entrent dans le prix de revient des logements (charge foncière, frais annexes de promotion, frais financiers, etc.). Le coût de la construction proprement dit est appréhendé par d'autres indicateurs, notamment l'indice du coût de production dans la construction de bâtiments (groupe 41.2), publié par l'Insee.

Des informations méthodologiques sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/s1285>

Utilisations

Selon la loi 2014-626 du 18 juin 2014 (article 9) qui modifie l'article L145-34 du Code de commerce, deux indices peuvent être utilisés pour la révision des baux commerciaux :

- l'indice des loyers commerciaux pour les activités commerciales et artisanales ;
- l'indice des loyers des activités tertiaires pour les activités autres que commerciales et artisanales.

L'ICC ne fait plus partie des indices proposés pour l'indexation des baux commerciaux.

Les évolutions de l'ICC peuvent être comparées ou rapprochées de celles d'indicateurs de coûts des facteurs de production, comme l'indice du coût de production dans la construction de bâtiments (groupe 41.2), élaboré chaque mois et publié par l'Insee.

Par ailleurs, pour ce qui concerne l'entretien et l'amélioration du logement, les indices de prix adaptés sont les indices de prix de l'entretien et de l'amélioration du logement (IPEA).

L'ICC est aussi utilisé pour l'établissement des comptes nationaux (partage volume-prix pour la branche « bâtiment »).

Prochaine publication : fin juin 2019

Contact presse : bureau-de-presse@insee.fr

Suivez-nous aussi sur Twitter @InseeFr : twitter.com/InseeFr



Institut national de la statistique et des études économiques

88 avenue Verdier, 92541 Montrouge Cedex

Directeur de la publication : Jean-Luc Tavernier

ISSN 0151-1475